

Bulletin-Info

Janvier-février 2016
Volume 20, Numéro 1



Associations affiliées



APGQ

Association des propriétaires
de grues du Québec



REGROUPEMENT DES LOUEURS
DE VÉHICULES DU QUÉBEC

Téléphone : 418 650-1877
Sans frais : 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361
Courriel : info@apmlq.com
Site Internet : apmlq.com

NOUVEAUX MEMBRES

Membre régulier :

A.M.L. Caron inc.
Membre # 1860
77, 7^e Rang Ouest
Saint-Marcel (Québec)
G0R 3R0
418 356-2612

Membres associés :

Banque Laurentienne
Membre # 1861
1981, av. McGill Collège
Montréal (Québec)
H3A 3K3
418 650-5984 poste: 243

Syscomak Technologies inc.
Membre # 1695 (Rayco-Wylie)
571, John-F. Kennedy
Terrebonne (Québec)
J6W 1W8
450 492-4952

FORMATION AEFQ-CÉGEP DE THETFORD SUR LE FORAGE D'EAU

En collaboration avec le Cégep de Thetford, l'AEFQ a développé une formation unique au Québec sur le forage d'eau. Le cours de 32 heures est donné par M. Yves Leblanc, ing. M.Sc., hydrogéologue.

Axée sur la pratique, la formation proposée vise à s'initier à la géologie et à l'hydrogéologie, à comprendre le contexte réglementaire relatif aux travaux et à acquérir des notions techniques de base en soudage ou en maintenance de compresseurs.

DATES ET HEURES DE FORMATION

- 22, 23, 24 et 25 février 2016 de 8 h 30 à 16 h 30
- 26 février 2016 de 8 h 30 à 12 h 30

TARIFICATION

Membre AEFQ : 975 \$
Non-membre : 1 095 \$

La formation offerte est admissible à la loi du 1 % en formation. Aussi, cette formation peut être admissible à un financement d'Emploi-Québec. Pour en savoir plus, contactez votre centre local d'emploi. Pour vous inscrire : cegepthetford.ca/formations-aux-adultes/formations-grand-public.



**FORMATION
CONTINUE**
Cégep de Thetford

418-338-8591, poste 292
WWW.CEGEPHETFORD.CA
SFC@CEGEPHETFORD.CA

CONSULTEZ LE NOUVEAU MICROSITE SUR
L'ATTESTATION DE REVENU QUÉBEC!

>> www.revenuquebec.ca/attestation



IMPORTANT

À partir du 1^{er} mars 2016, l'attestation de Revenu Québec sera requise pour conclure certains contrats de construction avec les entrepreneurs généraux.

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreaudemers.com

THIERRY ST-CYR
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923
tst-cyr@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201
Saint-Léonard QC H1S 0B6
gaudreaudemers.com

**Gaudreau
Demers**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

FACEBOOK DE L'APMLQ

Afin d'ajouter un moyen de communication avec vous et les acteurs du secteur de la machinerie lourde, l'APMLQ s'est doté d'une page Facebook. Nous vous invitons à la consulter (fb.com/asso.apmlq) ainsi que celle dédiée au congrès d'avril 2016.

CONGRÈS 2016 - UNE ÉDITION TRÈS DIVERSIFIÉE



Dans le cadre du congrès, plusieurs intervenants prendront la parole le vendredi, dont M. Jacques Raymond de Sebci qui agira comme animateur. Nous entendrons des contenus de l'Autorité des marchés financiers, de Camo-route, des ministères des Transports et de l'Environnement ainsi que de Revenu Québec. Nous terminerons la journée avec un atelier sur les certificats d'autorisation et la notion de droits acquis avec les gens du cabinet Tremblay Savoie Lapierre et de Ressources environnement.

DÎNER-CONFÉRENCE HEWITT AVEC MME DIANE LEMIEUX, PDG DE LA CCQ



En plus de mesdames Josée Laviguer et Isabelle Fontaine, toutes deux conférencières de renom, nous avons la chance d'accueillir vendredi midi une figure importante de l'industrie de la construction du Québec : Mme Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Forte de son mandat qui a été récemment renouvelé, Mme Lemieux pourra échanger sur le rôle essentiel de la CCQ pour notre industrie, discuter de la juridiction des métiers, présenter les enjeux relatifs à la main d'œuvre et parler du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF).

5 À 7 DU VENDREDI ET SUITE DU 50^e ANNIVERSAIRE



Le vendredi, nous tenons à nouveau un 5 à 7 dans le salon des exposants où vous pourrez échanger avec les congressistes parmi les 53 kiosques tout en dégustant une bière ou du vin. Des bouchées seront servies lors de cet événement. Une nouveauté en soirée, vous êtes attendus à la Suite du 50^e pour vous divertir et vous sustenter.

Commanditaires de la suite :



SOIRÉE DE CLÔTURE DU 50^e CONGRÈS ANNUEL



Le samedi soir, à l'occasion de la soirée de clôture, nous célébrerons le 50^e anniversaire de l'APMLQ. Nous tiendrons un gala pour souligner les gens, les événements et les machines qui ont marqué ce demi-siècle en plus de mettre en évidence l'importance des associations affiliées. Aussi, nous accueillerons The Lost Fingers comme invité musical pour vous divertir et vous faire danser. Nous vous attendons en grand nombre afin de célébrer avec vous la force de notre groupe.





MICANIC
NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE

ALAIN BERNIER
Représentant des ventes

Cell. : 418.933.3879
abernier@micanic.com

86, rue de Rotterdam, Saint-Augustin (Québec) G3A 1S9
T 418.878.2241 1.800.709.2241 F 418.878.3565

Kawasaki Link-Belt TAKEUCHI

TOURNOI DE GOLF 2016 À QUÉBEC



Le vendredi 16 septembre 2016, les golfeurs sont conviés au 21^e tournoi qui se déroulera au Golf de La Faune situé à côté de l'hôtel Four Points de Québec.

NOUVEAU MINISTRE DES TRANSPORTS : M. JACQUES DAOUST



Lors du remaniement ministériel du 28 janvier dernier, le premier ministre du Québec a désigné un nouveau ministre pour le portefeuille des transports. Dorénavant, nous travaillerons avec M. Jacques Daoust, député de Verdun, qui agit comme ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il occupait précédemment les fonctions de ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et a été PDG d'Investissement Québec de 2006 à 2013.

LA SANTÉ PULMONAIRE DES TRAVAILLEURS DANS LES CARRIÈRES ET LES SABLIERES

L'exploitation d'une carrière ou d'une sablière expose les travailleurs à des contaminants, dont l'amiante et la silice. Afin de suivre l'état de santé des travailleurs exposés, la réglementation québécoise en matière de santé et sécurité du travail prévoit certaines obligations pour les employeurs de ce secteur d'activité.

C'est bien connu, les employeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs. En vertu de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), ils doivent, notamment, s'assurer que l'émission d'un contaminant (comme l'amiante et la silice) ne porte pas atteinte à la santé des travailleurs.

À cette fin, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) prévoit des normes d'exposition à diverses fibres d'amiante et à différentes formes de silice. En cas de dépassement de la norme, l'employeur devra prendre des mesures afin de protéger les travailleurs (ventilation, protection respiratoire, etc.).



Toujours à des fins de protection des travailleurs, la LSST prévoit, à l'article 53, **qu'on ne peut faire exécuter un travail par une personne qui n'a pas subi les examens de santé exigés par règlement pour ce travail.** Dans le secteur des mines, des carrières et des sablières, le *Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines* prévoit qu'un travailleur doit avoir un certificat de santé pulmonaire valide pour travailler dans ce secteur¹. Ce règlement vise la prévention et le dépistage des maladies pulmonaires causées par l'amiante et la silice.

Le certificat de santé pulmonaire



Pour obtenir un certificat, le travailleur doit subir des examens médicaux : avant l'embauche et en cours d'emploi. Le règlement prévoit qu'un employeur ne peut embaucher un travailleur pour lui faire exécuter un travail dans une carrière et une sablière à moins qu'il n'ait un certificat de santé pulmonaire valide. Lors de l'embauche d'un travailleur, l'employeur doit donc vérifier si le travailleur a un certificat de santé pulmonaire valide, c'est-à-dire émis au cours des trois dernières années. Si c'est le cas, l'embauche peut se faire.

Dans le cas contraire, l'employeur devra faire passer les examens médicaux préembauche. Ces examens² sont sous la responsabilité du médecin désigné par l'employeur et ce dernier en assume les coûts. Si les résultats sont concluants, le médecin de l'employeur émettra un certificat de santé pulmonaire valide pour trois ans.

Votre programme de santé et sécurité

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous devez vous assurer que vos travailleurs détiennent un certificat de santé pulmonaire valide. Il est important d'intégrer cet aspect dans votre programme de santé et sécurité.



**CENTRE PATRONAL
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL DU QUÉBEC**

¹ De façon générale, les employés de bureau ne sont pas touchés par cette règle.

² Un questionnaire médical, une spirométrie, une radiographie pulmonaire ainsi qu'un examen cœur-poumons.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Centre au 514 842-8401 ou visitez le site www.centrepatronalsst.qc.ca.

CAPSULE SST - CRÉATION DE LA CNESST ET DU TRIBUNAL DU TRAVAIL

Le 1^{er} janvier 2016 marque l'entrée en vigueur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et du Tribunal administratif du travail (TAT).

La CNESST regroupe la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de l'équité salariale (CES) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Un nouveau conseil d'administration a été formé et un site Web unique a été créé : www.cnesst.gouv.qc.ca.



Les recours, les obligations et droits applicables dont la CNESST assure l'application n'ont pas subi de modifications et vous ne remarquerez pas de grand changement dans l'immédiat. Les bureaux d'affaires demeurent les mêmes.

De plus, à la demande du ministre du Travail, un comité de travail paritaire (CCTM) est à l'œuvre pour soumettre des recommandations conjointes sur les améliorations aux lois que la CSST est chargée d'appliquer.



Le Tribunal administratif du travail (TAT) remplace dorénavant la Commission des relations du travail et la Commission des lésions professionnelles. Il est composé de quatre divisions : la division des relations du travail (application du *Code du travail* et de la *Loi sur les normes du travail*, entre autres, pour les plaintes de congédiement ou de harcèlement psychologique), la division de la santé et de la sécurité du travail (application des recours se rapportant à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*), la division des services essentiels ainsi que la division de la construction et de la qualification professionnelle.

Tous les recours pendants devant les anciens tribunaux sont transférés à ce nouveau tribunal qui assurera la continuité. Les bureaux administratifs demeurent les mêmes pour le moment. Le site Internet du tribunal est en construction, mais on peut accéder à chaque division via le www.tat.gouv.qc.ca.

Nous vous invitons à bien prendre connaissance des communications qui vous seront envoyées pour vous assurer de la conformité des renseignements tant en ce qui concerne l'identification des personnes et des sujets se rapportant à vos activités.



**SOLUTIONS
SANTÉ
SÉCURITÉ**

Pour plus de renseignements, consultez votre partenaire, Solutions Santé Sécurité de l'APCHQ, en composant le 514 353-9960 ou 1 800 361-2347 au poste 290.

MUTUELLES

Solutions Santé Sécurité sera exposant au congrès d'avril prochain.



**BFL
CANADA**

Diane Lemay

Directrice clientèle - cautionnement

514 313-0744

diane.lemay@bflcanada.ca

Frédérique Chevalier

Directrice clientèle

Courtitière en assurance de dommage

514 313-0750

fchevalier@bflcanada.ca

2001, McGill College, bureau 2200

Montréal (Québec) H3A 1G1

Sans frais : 1 866 688-9888

www.BFLCANADA.ca

AVIS DE RECHERCHE - BOUTEUR VOLÉ EN MAURICIE



À la recherche d'un boueur Caterpillar D5N LGP 2007 volé à la fin janvier 2016 en Mauricie. N° série : CAT00D5NVAKD02185. N° de plaque : V819644-5. Il y a un autocollant d'Alide Bergeron et Fils Ltée à l'arrière.

Si vous avez des informations, prière de contacter M. Robert Bergeron.

Téléphone : (819) 227-2950 ou cellulaire : (819) 696-5060

Courriel : alidebergeronetfils@hotmail.ca